

Les libéraux neutralisent les efforts pour bloquer les amendements du projet de loi C-7 au Sénat

Rod Taylor

Chef, PHC Canada

Il n'y a rien de nouveau dans le fait que les libéraux utilisent le Sénat, les tribunaux ou les conseils municipaux locaux pour faire leur sale boulot. Il y a simplement des moments où le processus est plus transparent. C'est l'un d'eux.

Le jeudi 11 mars, les libéraux ont mis fin au débat sur le projet de loi C-7 avec ses amendements du Sénat et ont forcé un vote, qui a été adopté de 180 à 149 en faveur de ce projet de loi meurtrier.¹ La C-7 retourne maintenant au Sénat pour approbation finale. L'amendement du Sénat qui a soulevé le plus d'interrogations a été l'inclusion radicale des personnes atteintes de maladie mentale dans l'extension du suicide médicalement assisté légalisé par le C-7. Même le NPD s'est étouffé avec ce manque de respect évident pour la vie de ceux qui souffrent de dépression ou d'autres problèmes psychologiques. Du côté des conservateurs (!), ils ont offert une certaine résistance à l'amendement, mais ont été rejetés par la coalition de députés libéraux et bloquistes qui ont voté pour. Leurs efforts pour bloquer l'adoption du C-7 avec des amendements du Sénat (un projet de loi que la plupart des néo-démocrates avaient auparavant appuyé) ont rapidement reçu une injection mortelle. . . et sans leur consentement.

Les politiciens et tous les Canadiens devraient prendre cela comme une leçon sur la façon dont la pente glissante fonctionne dans la pratique. L'expression « pente glissante » a, pendant des années, été appliquée à de nombreux sujets et tactiques différents. Elle a été généralement méprisée par la gauche, lorsqu'elle est appliquée à des questions morales, mais il y a une très réelle dynamique à l'œuvre, liée à l'inertie et à l'élan. Une fois qu'une valeur traditionnelle, telle que le caractère sacré de la vie, a été détachée de ses fondations. . . une fois qu'il devient socialement acceptable de mettre fin à certaines vies dans certaines conditions. . . la validité de ces conditions sera toujours contestée devant les tribunaux.

C'est ce qui s'est passé avec AMAM. C'est ce qui s'est passé avec le C-7. En 2016, une décision du tribunal a donné à Justin Trudeau une excuse pour établir l'aide médicale au suicide, ce qu'il a fait. Le public a été assuré que des garanties strictes seraient en place pour garantir que les personnes vulnérables ne seraient pas tuées en vertu de la législation. C'était un mensonge, mais ça a lancé le bal. Cinq ans plus tard et avec 20000 personnes tuées par l'AMAM, de nombreux Canadiens se sont habitués à l'idée que des médecins tuent des gens.

Puis la pente glissante dont nous (et d'autres) avons mis en garde a commencé à se concrétiser. La fin prématurée à la vie s'est accélérée et les « garde-fous » sont devenus des obstacles aux objectifs des soi-disant progressistes. En temps voulu, un juge (la juge de la Cour supérieure du Québec, Christine Baudouin) a rendu une décision² contestant les conditions énoncées dans la loi originale.

Une fois de plus, un seul juge non élu a imposé au Parlement l'obligation de modifier la loi. Les libéraux, une fois de plus, ont utilisé la commodité d'une décision de justice pour élargir le régime de l'AMAM: éliminer les délais d'attente, supprimer l'exigence qu'une personne sur le point d'être euthanasiée soit capable de donner son consentement éclairé et éliminer l'exigence selon laquelle le décès de la personne soit « raisonnablement prévisible ». ³ Ils ont fait tout cela à la Chambre avant d'envoyer le C-7 au Sénat. Mais cela n'était pas suffisant pour la majorité des sénateurs nommés par les libéraux. Allant bien au-delà de la décision du tribunal, ils ont

ajouté un amendement qui permettrait aux malades mentaux d'être mis à mort en vertu des dispositions de l'AMAM.

Protéger les personnes vulnérables et atteintes de maladies mentales contre l'AMAM était l'une des premières garanties que les politiciens utilisaient pour dissiper les inquiétudes des lobbyistes en faveur des personnes handicapées et des nombreux citoyens qui s'opposaient à la législation originale sur l'AMAM. Il doit être embarrassant maintenant, pour le NPD, de voir que les protections dont ils ont assuré à leurs électeurs qu'elles étaient en place ont été si rapidement écartées.

Parallèlement, il n'y a toujours pas de protection de la conscience fédérale pour les médecins. Il n'y a toujours pas de plan pour un programme national de soins palliatifs. L'une des raisons pour lesquelles de nombreux participants à l'AMAM choisissent de demander à un médecin de mettre fin à leurs jours est le manque de soins de confort significatifs dans leurs derniers jours; si les soins palliatifs de qualité étaient plus universellement disponibles, de nombreuses victimes de l'AMAM d'aujourd'hui ne choisiraient pas la mort prématurée.⁴

Les libéraux ont réussi à obtenir l'appui du Bloc pour faire avancer ces changements radicaux à l'AMAM en dépit des préoccupations morales et éthiques. À quelques exceptions près,⁵ presque tous les députés ont voté selon la ligne de leur parti sur l'amendement qui ajoute l'accès à l'AMAM pour les personnes atteintes de maladie mentale, un amendement qui a mis de nombreux Canadiens mal à l'aise. En plus de la substance du projet de loi et de ses amendements, l'abus de pouvoir affiché dans les tactiques d'intimidation arrogantes utilisées par les libéraux pour faire adopter ce projet de loi modifié est tout aussi préoccupant.

Les politiciens et les électeurs devraient tenir compte de ces éléments lorsqu'ils prendront des décisions à l'avenir. Voulons-nous un gouvernement qui enfonce ses politiques radicales simplement parce qu'il le peut? Voulons-nous un gouvernement qui se soucie si peu des opinions des autres qu'il empêche une discussion complète et franche de la législation controversée?

Le PHC s'est engagé non seulement à protéger la vie humaine innocente, mais aussi à un processus démocratique qui comprend un véritable « second examen objectif » sur des questions d'importance nationale. La pente glissante est réelle; l'abandon des principes démocratiques et la gouvernance à partir de la magistrature ou du cabinet du Premier Ministre sont les symptômes d'un gouvernement corrompu et en décomposition. Le PHC appelle tous les députés, sénateurs et juges à se souvenir du préambule de la Charte et à prendre des décisions pour le bien de la nation sur la base de « . . . la suprématie de Dieu et la primauté du droit. » Rejeter la sagesse de Dieu est en soi une forme de suicide national et ce ne sera pas indolore.

Le PHC continue d'agir comme une conscience pour le Canada sur de nombreuses questions d'importance morale. Veuillez joindre votre voix et vos efforts aux nôtres.⁶

Notes de bas de page

¹ www.lifesitenews.com/news/justin-trudeaus-liberals-approve-bill-allowing-doctors-to-kill-mentally-ill-canadians

² montreal.ctvnews.ca/a-quebec-court-has-invalidated-parts-of-the-medical-aid-in-dying-laws-1.4588622

³ alexschadenberg.blogspot.com/2021/03/canadas-parliament-passes-bill-c-7.html

⁴ policyoptions.irpp.org/magazines/october-2020/lack-of-palliative-care-is-a-failure-in-too-many-maid-requests/

⁵ openparliament.ca/votes/43-2/72/

⁶ www.chp.ca/accueil/Rejoignez-nous

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Ce Communiqué peut être copié
